

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de
LA VERRIÈRE
Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet

N° 2026-022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
26 mars 2026	26 mars 2026	1 ^{er} AVRIL 2026	29	24	29

OBJET : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril à 19h07, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 26 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 24

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - MEY Darivath PASCOAL Mariana – BROCHADO Françoise - PERON Thomas - LABROUSSE Sabrina - RIVIERE Patrick - BAC Christine - STAILI Abdella – SELBONNE Céline - RICHARD Maxime - GESBERT Gaël - MAES Naïma – DURAND Edgar - RELIFOX Monique -- BELKIYAOU Wassim -- MOUSSA Ali – SOULI Rachel - DAHAMNI Abdelkader - Hicham BOUBETRA

Absent(s) représenté(s) : 6

Madame Fydia CHIAKH - pouvoir à Monsieur Fouzi MOUSSA
Madame ROUSSEL - pouvoir à Edwige ROUSSEAU
Madame Nathalie RAOUL - pouvoir à Ludovic RAOUL
Madame Christelle PETTE - pouvoir à Nicolas DAINVILLE
Monsieur Pierre GERBOUIN - pouvoir à Hicham BOUBETRA
Monsieur Maye DIALLO – pouvoir à Françoise BROCHADO

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur BELKIYAOU Wassim en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260401-2026-022-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21 et R2122-18 ;

Vu le Code de la Commande Publique, articles L2112-1 et R2112-1 et suivants ;

Considérant qu'il est nécessaire de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour l'examen et l'avis sur l'attribution des marchés publics,

Considérant qu'il convient d'élire à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants du Conseil Municipal qui auront voix délibératives lors des réunions de la Commission d'Appel d'Offres, le président de droit étant le Maire ou son représentant,

Considérant que 2 listes ont été déposées, il est ensuite procédé à l'élection des membres sous le contrôle du bureau constitué du Président Nicolas DAINVILLE, de deux assesseurs Naïma MAES et Edgar DURAND.

Le Conseil Municipal constate à l'issue du 1^{er} tour du scrutin les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)..... 29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 0
Nombre de suffrages exprimés 29
Majorité absolue..... 15

NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Liste 1 : T Nicolas DAINVILLE / S Maxime RICHARD - T Sabrina LABROUSSE / S Wassim BELKIYAOU- T Ludovic RAOUL / S Edgar DURAND - T Fouzi MOUSSA / S Françoise BROCHADO	24	Vingt-quatre
Liste 2 : T : Kader DAHAMNI / S : Ali MOUSSA	5	cinq

Après la répartition des sièges au plus fort reste il ressort 4 sièges attribués à la liste 1 et 1 sièges attribué à la liste 2.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Procède à l'élection de cinq membres titulaires parmi les conseillers municipaux et cinq membres suppléants parmi les conseillers municipaux au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Article 2 : Désigne à l'issue du scrutin de liste fermé, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres suivants :

Membres titulaires :

1. Nicolas DAINVILLE
2. Sabrina LABROUSSE
3. Ludovic RAOUL
4. Fouzi MOUSSA
5. Ali MOUSSA

Membres suppléants :

1. Maxime RICHARD
2. Wassim BELKIYAOU
3. Edgar DURAND
4. Françoise BROCHADO
5. Abdelkader DAHAMNI

Article 5 : Rappelle que la commission a pour mission d'examiner les candidatures, d'émettre un avis sur les offres remises, et d'assister l'autorité habilitée dans le choix de l'attributaire.

Article 6 : Précise que la commission est constituée pour la durée du mandat municipal.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 1^{er} avril 2026

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE



Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260401-2026-022-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026